



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'emploi, du travail
et de la cohésion sociale



ASSEMBLÉE DES CHAMBRES FRANÇAISES
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

CONVENTION NATIONALE
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Avril 2005

Convention nationale pour le développement de l'apprentissage

Entre :

L'État, représenté par Monsieur Laurent HÉNART, secrétaire d'État à l'insertion professionnelle des jeunes,

et

L'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI), représentée par Monsieur Jean-François BERNARDIN, son président,

il est convenu ce qui suit.

En complément des dispositions de l'accord cadre national pour le développement de l'apprentissage, en date du 19 avril 2005, la convention a pour objet de préciser la contribution que souhaite apporter, compte tenu de ses particularités, le réseau des chambres de commerce et d'industrie (CCI) au développement de l'apprentissage.

I - Accroissement des effectifs en apprentissage

Le réseau des CCI se donne pour objectif d'amener ses effectifs d'apprentis à 115 000 jeunes d'ici à 2009 (au lieu de 80 000 aujourd'hui), tout en assurant un développement qualitatif des formations existantes et sous réserve que les conditions de financement soient réunies.

Ce développement s'effectuera notamment selon trois lignes directrices :

1°) Améliorer le recrutement sur les formations existantes

Les CCI proposent de relayer l'effort de communication de l'Etat en menant une vaste action d'information et de sensibilisation vers le dispositif de formation en apprentissage en tant que tel et, en liaison avec les branches professionnelles, vers les métiers qui éprouvent les plus grandes difficultés de recrutement.

L'enquête menée par l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) auprès des CFA des CCI évalue le potentiel d'apprentis supplémentaires sur des sections existantes à 15.000.

Handwritten signatures in black ink, consisting of a small mark on the left and a larger, more complex signature on the right.

2°) Développer et créer de nouvelles sections d'apprentissage en privilégiant de nouveaux partenariats

Dans le cadre des démarches préconisées par l'accord cadre national, l'ACFCI souhaite que soient développés les partenariats des CCI avec d'autres réseaux de formation, publics ou privés, en particulier avec l'Éducation nationale, les chambres des métiers et les branches professionnelles.

Dans plusieurs régions, les CCI sont à l'origine de la création de « facultés des métiers », véritables pôles d'excellence rassemblant les acteurs de l'apprentissage et dont la généralisation au niveau national s'inscrit pleinement dans une dynamique de développement qualitatif et quantitatif de cette filière. Le réseau des CCI entend donc favoriser la création d'une « faculté des métiers » dans chaque région.

L'objectif est de créer globalement 20.000 nouvelles places d'apprentis d'ici à 2009, dont au moins 50% en partenariat.

3°) Mettre à profit la réforme de la formation professionnelle pour développer des nouvelles formations en apprentissage

La loi sur la formation tout au long de la vie, qui remplace le contrat de qualification par le contrat de professionnalisation, et les accords de branche qui en résultent ont clairement différencié les rôles respectifs de la formation professionnelle continue et de la formation initiale.

De ce fait, bon nombre de formations en contrat de qualification, qui s'apparentaient par leur pédagogie et leur public à de la formation initiale, vont devoir évoluer. Elles trouveront tout naturellement dans l'apprentissage le moyen de continuer à former des jeunes à des diplômes sous statut salarié.

Les CCI proposent de jouer un rôle moteur dans l'accompagnement de cette évolution qui, en complément des autres voies de développement évoquées ci-dessus, permettra d'atteindre l'objectif d'accroissement des effectifs rappelé par les signataires de l'accord cadre national.

II - Filières porteuses pour développer l'apprentissage

Compte tenu de leur connaissance particulière du marché de l'emploi, de leur savoir-faire reconnu sur certains métiers et sans écarter d'autres besoins exprimés localement, les CCI proposent de contribuer au plan de relance de l'apprentissage selon deux grands axes.

1°) Les formations supérieures tertiaires

Ces domaines présentent le double avantage d'être créateurs d'emploi et attractifs pour les jeunes comme le montrent les chiffres joints en annexe. Ils recouvrent un champ de formation dans lequel les CFA des CCI sont reconnus. Les CCI proposent donc de privilégier au plan national les filières du secteur tertiaire (métiers du commerce et de la distribution, de la vente, de la gestion et de la comptabilité, de l'informatique) en développant selon l'une ou l'autre des trois voies envisagées ci-dessus les formations Bac+2 et Bac+3 dans ces secteurs.

En outre, les CCI renforceront la mobilisation de leur réseau d'écoles supérieures de commerce afin de développer une vraie filière de formation permettant d'intégrer ces dernières par la voie de l'apprentissage.

2°) Les métiers des secteurs en tension

Bon nombre de CFA des CCI ont une compétence identifiée sur des métiers. L'objectif du présent accord est d'aider ces établissements à développer à terme de véritables filières par métier (du CAP au BTS), susceptibles d'offrir des perspectives aux apprentis, d'améliorer l'attractivité du dispositif, de favoriser la synergie des infrastructures et des compétences pédagogiques (« facultés des métiers »).

Les secteurs à privilégier seront ceux pour lesquels les CFA des CCI ont déjà créé des pôles de compétence, notamment les métiers identifiés comme étant en tension de recrutement comme l'hôtellerie et la restauration, les métiers de bouche, le commerce et la distribution.

III - Mutualisation des expériences innovantes dans les CFA :

A ce jour, les CFA des CCI multiplient les initiatives pédagogiques réussies, notamment dans les domaines suivants :

- l'accueil et le suivi des apprentis,
- l'information et l'accompagnement des maîtres d'apprentissage,
- l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la formation et le développement des relations avec les entreprises,
- l'initiation à l'entrepreneuriat,
- la lutte contre les discriminations.

Les CCI proposent de mutualiser et d'étendre ces pratiques innovantes par la constitution de « bourses d'expériences » animées dans le cadre de l'ACFCI, par l'utilisation notamment de « Cci.net », l'intranet des CCI.

IV - Durée, suivi et diffusion de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature. Les signataires conviennent d'en dresser annuellement un bilan de suivi.

Ils s'engagent à assurer la diffusion de la présente convention dans leurs réseaux respectifs de telle sorte que ces orientations générales puissent notamment être prises en compte dans le cadre de l'élaboration des contrats d'objectifs et de moyens qui seront signés dans chaque région.

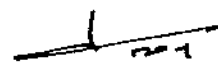
Fait à Paris, le 19 avril 2005

Pour le Secrétariat d'État
à l'insertion professionnelle des jeunes



Laurent HÉNART
Secrétaire d'État

Pour l'Assemblée des Chambres
Françaises de Commerce et d'Industrie



Jean-François BERNARDIN
Président

Les progressions d'emplois constatées

1990 - 1999 (recensements)

	1990	1999	Progression en absolu	Progression en %
Employés gestion d'entreprise	219 000	309 000	+90 000	41%
Professions intermédiaires commerciales	31 000	92 000	+61 000	197%
Programmeurs, travaux en informatique	70 000	129 000	+59 000	84%
Ingénieurs et cadres informatiques	138 000	196 000	+58 000	42%
Techniciens administratifs et de gestion	157 000	211 000	+54 000	34%
Employés de restaurants	245 000	295 000	+50 000	20%

Estimation des postes à pourvoir à l'horizon 2010 en France

<i>Secteur d'activité</i>	<i>Milliers d'emplois à pourvoir</i>	<i>Créations nettes</i>	<i>Remplacements des départs</i>
Service aux particuliers	1500	53%	47%
Gestion	1060	45%	55%
Commerce	741	41%	59%
Transport	699	43%	57%
Santé	602	40%	60%
Enseignement	586	28%	72%
Administration	511	3%	97%
Bâtiment et Travaux Publics	441	4%	96%
Industrie de process	428	41%	59%
Mécanique	391	22%	82%
Hôtels Restaurants	320	47%	53%
Informatique	260	78%	22%
Maintenance	252	34%	66%
Recherche	233	63%	27%
Banque Finance	217	7%	93%